



Assemblée générale

Distr. LIMITÉE

A/C.5/49/L.69 14 juillet 1995 FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-neuvième session CINQUIÈME COMMISSION Point 132 b) de l'ordre du jour

ASPECTS ADMINISTRATIFS ET BUDGÉTAIRES DU FINANCEMENT DES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX DES NATIONS UNIES : RATTACHEMENT DU BÉLARUS ET DE L'UKRAINE AU GROUPE DES ÉTATS MEMBRES VISÉ AU PARAGRAPHE 3 c) DE LA RÉSOLUTION 43/232 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

<u>Projet de décision présenté par le Président à l'issue de</u> consultations officieuses

Rattachement du Bélarus et de l'Ukraine au groupe des États Membres visé au paragraphe 3 c) de la résolution 43/232 de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale

<u>Décide</u> d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquantième session la question intitulée "Rattachement du Bélarus et de l'Ukraine au groupe des États Membres visé au paragraphe 3 c) de la résolution 43/232 de l'Assemblée générale".
